

## CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES VACATAIRES D'ENSEIGNEMENT (Décret n°87-889 du 29 oct. 1987)

	Situation activité principale	Conditions à remplir	Pièces justificatives
<b>Chargé d'Enseignement Vacataire</b>	Salarié du secteur privé	Exercer une activité professionnelle principale salariée d'au moins 900h par an (ou 300h d'enseignement) (3 employeurs différents au maximum) <b>Limite d'âge selon tableau d'échelonnement des âges</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de l'employeur principal (<i>Annexe 3</i>)</li> <li>- Copies des 3 dernières fiches de paye</li> <li>- <b>Attestation sur l'honneur (<i>Annexe 7</i>) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle</b></li> </ul>
	Fonctionnaire ou agent public non titulaire	<p>Etre autorisé par l'employeur principal à effectuer une activité accessoire</p> <p><u>Exclusions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité (sauf si activité rémunératrice)</li> <li>- Congé maladie, maternité, parental</li> <li>- Bénéficiaire d'un congé pour recherche ou conversion thématique (CRCT), ou d'un congé formation</li> <li>- A.T.E.R., Doctorant contractuel</li> <li>- <b>Les fonctionnaires sont limités à 67 ans ; les ANT selon le tableau d'échelonnement des âges</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorisation de cumul d'activité établie par l'autorité hiérarchique</li> <li>- Copies de la dernière fiche de paye (des 3 dernières si statut contractuel)</li> <li>- <b>Attestation sur l'honneur (<i>Annexe 7</i>) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle</b></li> </ul>
	Activité non-salariée : Dirigeant d'entreprise Travailleur indépendant Profession libérale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre assujetti à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) <b>ou</b></li> <li>- Justifier d'avoir retiré de sa profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins 3 ans</li> </ul> <p>Si statut récent (inférieur à 3ans), avoir effectué son activité sous un autre régime au cours des trois années précédentes</p> <p>Si Dirigeant salarié, compléter un dossier salarié du privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation sur l'honneur (<i>Annexe 5</i>)</li> <li>- Copie de l'inscription au registre du commerce <b>ou</b></li> <li>- Copie du relevé K-Bis + Avis situation SIREN à jour</li> <li>- Copie du dernier avis de CFE <b>ou</b></li> <li>- Copie des 3 derniers avis d'imposition sur les revenus</li> <li>- <b>Attestation sur l'honneur (<i>Annexe 7</i>) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle</b></li> </ul> <p><u>Statut récent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Copies des 3 derniers avis d'imposition <b>et</b> « Attestation fiscale régime auto-entrepreneur » <b>et déclaration du chiffre d'affaire de l'année en cours</b></li> </ul>
	Intermittent du spectacle, Artiste, Auteur	Etre inscrit au pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie de l'attestation d'inscription au pôle emploi</li> <li>- Copie du relevé AGESEA, GUSO ou Maison des artistes</li> <li>- Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus</li> <li>- <b>Attestation sur l'honneur (<i>Annexe 7</i>) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle</b></li> </ul>
	Vacataire ayant son activité professionnelle à l'étranger	Disposer pour les vacataires de nationalité étrangère (hors U.E. et Suisse) d'un titre de séjour portant la mention "salarié" et d'une autorisation de travail pour les vacataires algériens	<p><u>Justificatif de l'activité professionnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie du contrat <b>ou</b></li> <li>- Copie de la dernière fiche de paye <b>ou</b></li> <li>- Attestation de l'employeur (<i>Annexe 3bis</i>)</li> <li>- <b>Attestation sur l'honneur (<i>Annexe 7</i>) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle</b></li> </ul> <p>Pour les vacataires étrangers (hors UE et Suisse) : joindre une copie du titre de séjour portant la mention "salarié" et une copie de l'autorisation provisoire de travail pour les vacataires algériens.</p> <p>Joindre la fiche <b>RIB « transfert vers l'étranger »</b> signée</p>
<b>Agent Temporaire Vacataire</b>	Étudiant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre inscrit pour l'année universitaire en vue de la préparation d'un diplôme de niveau de 3<sup>ème</sup> cycle</li> <li>- Disposer pour les étudiants de nationalité étrangère (hors U.E. et Suisse) d'un titre de séjour portant la mention "étudiant" et d'une autorisation provisoire de travail pour les étudiants algériens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité portant la mention des études suivies</li> <li>- Attestation sur l'honneur de ne pas dépasser 96htd dans l'enseignement supérieur (<i>Annexe 6</i>)</li> <li>- Autorisation du Directeur de thèse ou du Responsable du diplôme (<i>Annexe 6</i>)</li> <li>- <b>Attestation sur l'honneur (<i>Annexe 7</i>) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle</b></li> </ul>
	Retraité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre âgé de moins de 67 ans</li> <li>- Bénéficiaire d'une pension de retraite ou d'une allocation de préretraite</li> <li>- Avoir exercé au moment de la cessation des fonctions une activité principale <u>extérieure à l'Université Savoie Mont Blanc</u></li> </ul>	<p>Copie du titre de pension de retraite ou d'allocation de préretraite</p> <p><b>Attestation sur l'honneur (<i>Annexe 7</i>) de non perception d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle</b></p>